

MASSIF DU MONT-BLANC

Une stratégie d'avenir



PIT

PLAN INTÉGRÉ
TRANSFRONTALIER DE
L'ESPACE MONT-BLANC

Espace

Espace Mont Blanc



Sommaire

Édito	p. 3
Perspectives	p. 4
Un outil stratégique majeur	p. 6
Les dynamiques territoriales	p. 8
En altitude	p. 10
L'environnement au cœur du Massif	p. 12
Valoriser pour préserver	p. 14
Réglementations et prévention	p. 16
Dans les vallées	p. 18
Une dynamique d'activités	p. 20
Une qualité de vie durable	p. 22

Édito

UNE DÉMARCHE PRIMORDIALE POUR L'AVENIR DU MONT-BLANC



L'Espace Mont-Blanc, territoire emblématique pour toute l'Europe, cristallise des enjeux majeurs d'environnement et de développement. Il pourrait connaître un réchauffement encore supérieur au reste du continent, la préservation de la qualité de l'air est un défi majeur, notamment en période hivernale, propice à sa dégradation et les conditions de la fréquentation touristique et du développement économique sont à redéfinir. Face à ces défis, l'action ne peut être que collective et transfrontalière.

Ce plan stratégique d'actions pour l'avenir du Mont-Blanc est donc une démarche primordiale. Pour la première fois, et sur une base volontaire, toutes les collectivités directement concernées se sont mises autour de la table pour débattre sans tabou et élaborer ensemble un projet de politique publique cohérent à travers les frontières.

Nos objectifs sont clairs : préserver le caractère exceptionnel de notre patrimoine naturel et inscrire

celui-ci dans une relation harmonieuse aux hommes qui habitent et font vivre ce territoire.

Cette collaboration transfrontalière nous a permis de mutualiser les compétences et les domaines d'excellence de chacun comme la gestion des espaces naturels dans la vallée d'Aoste, l'organisation des transports collectifs côté français ou encore le domaine de l'énergie pour les Valaisans. Ce travail collectif nous rend plus forts et plus crédibles pour faire valoir nos orientations.

Ce plan d'actions n'est pas figé, il se continue, s'approfondit et évolue à travers les groupes de travail qui ont été constitués. De plus, la création prochaine d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT), que nous appelons de nos vœux, nous permettra de financer et piloter aux mieux les décisions que nous aurons prises et les actions à mettre en œuvre.

ÉRIC FOURNIER

Président de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc,

Maire de Chamonix-Mont-Blanc,

Vice-président français de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc.

Perspectives

Verbatim



« La stratégie d'avenir du Mont-Blanc est un premier pas essentiel pour construire et mener une action cohérente entre nos trois pays. Elle reflète la prise de conscience nécessaire des différents acteurs autour du massif. Elle a permis à tous de se mettre autour de la table et d'élaborer un plan collectif pour l'action des collectivités en tenant compte de nos différences et de nos priorités. Son adoption ne va pas régler

tous les problèmes et il reste encore du chemin à faire pour harmoniser les politiques et les points de vue. Cependant, ce plan donne aujourd'hui aux élus que nous sommes un cadre de réflexion qui va nous permettre de mener des projets sur le long terme. Il doit aussi soutenir les mesures que nous devons prendre au quotidien pour répondre aux évolutions rapides des situations, dans le respect de nos diversités et de nos responsabilités. »

JEAN-MARC PEILLEX

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,
Maire de Saint-Gervais



« Les trois versants du Mont-Blanc partagent un objectif commun : promouvoir une culture du développement durable tous azimuts. Une politique de mise en valeur de la montagne harmonisée avec la protection du patrimoine naturel et paysager représente le fil rouge des interventions coordonnées par le Plan intégré transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT EMB).

Le «Camp de Base» du PIT est le dispositif commun de mise en réseau des acteurs, des outils et des actions et se veut «premier de cordée du PIT» par le biais d'un projet qui répond aux besoins de connaissance sur l'évolution de l'EMB et qui trouve son fondement opérationnel dans l'intégration avec l'Observatoire du

Mont-Blanc, l'Atlas et notamment le Plan de Gestion. Trois systèmes qui sont fortement interdépendants et intégrés : leur exploitation permettra de définir pour le futur les actions et les stratégies de gestion et développement de l'EMB cohérentes et bien enracinées dans le territoire et dans la communauté locale.

Si le PIT a pu concrétiser son caractère innovant et performant c'est surtout à travers ces outils nécessaires pour interpréter le territoire de l'Espace Mont-Blanc et pour le soutien aux décisions en ligne avec l'évolution de ce contexte unique au monde.

Nous nous devons d'être ambitieux pour le futur en partageant la sensibilité sur le concept de «valorisation active» de la montagne. »

MANUELA ZUBLENA

Assesseur à l'environnement de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste,
Vice-présidente pour l'Italie de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc.



« Nos trois régions attachent une importance particulière à l'élaboration d'une stratégie commune pour l'avenir de l'Espace Mont-Blanc, car elle permettra de donner aux acteurs locaux et aux collectivités publiques les moyens et les capacités de gérer ensemble ce territoire transfrontalier sensible. En effet, l'enjeu de cette stratégie réside dans la définition d'objectifs communs de développement des activités socio-économiques tout en sauvegardant et en valorisant le riche patrimoine naturel, paysager et culturel de l'Espace Mont-Blanc. En somme, cette démarche a pour ambition de permettre aux collectivités locales de disposer d'un véritable plan d'actions orienté vers l'avenir et qui donnera des clefs sur des synergies possibles entre différents secteurs d'activités à développer dans nos vallées, en particulier ceux des transports, du développement touristique et de l'approvisionnement énergétique.



Dans cette optique, le partenariat transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc travaille actuellement sur la création d'une structure juridique qui lui serait propre, plus précisément sous la forme d'un GECT (Groupement européen de coopération territoriale). Ce GECT, en tant qu'outil de gouvernance reconnu sur le plan européen, est en effet nécessaire à la pérennisation de la démarche transfrontalière, à la reconnaissance de son efficacité auprès des collectivités publiques ainsi qu'à la création d'une structure solide et clairement définie permettant la poursuite et le renforcement des initiatives de coopération transfrontalière. »

ÉRIC BIANCO

Chef du Service du développement économique du Canton du Valais et Vice-président suisse de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc.

Un outil stratégique majeur

Ce plan d'actions est une démarche volontaire de toutes les collectivités locales et territoriales de l'Espace Mont-Blanc dans les trois pays concernés. À l'origine, ce plan pour l'avenir du Mont-Blanc était un plan de gestion, outil du projet « Camp de base » dans le cadre du PIT Espace Mont-Blanc. Au fur et à mesure de son élaboration, sa vocation à devenir un véritable outil de cadrage stratégique s'est affirmée pour définir des règles communes et redonner une cohérence aux politiques publiques d'aménagement et de développement. À travers lui, les collectivités engagées veulent faire de l'Espace Mont-Blanc un territoire exemplaire dans la préservation des ressources naturelles et leur valorisation au profit des populations.

APPROFONDIR ET METTRE EN ŒUVRE

6 groupes thématiques sont créés pour approfondir les réflexions concertées et déterminer rapidement les moyens de mise en œuvre des actions :

- Espace aérien
- Espaces naturels
- Gestion de la fréquentation
- Prospective socio-économique
- Réchauffement climatique
- Stratégie foncière

LE PIT qu'est-ce que c'est ?

Le Plan intégré transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT) est constitué de six projets de territoire et d'un plan de coordination et communication issus du travail réalisé lors de l'élaboration du Schéma de développement durable en 2005 dans le but d'introduire un concept commun de durabilité dans le quotidien. Ces projets mettent en œuvre à travers une approche favorisant l'innovation, des activités sur les thèmes des ressources naturelles, des énergies renouvelables, de la randonnée, de l'éducation à l'environnement, de la mobilité douce et des produits du terroir.

Des priorités QUI S'IMPOSENT

LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DU MASSIF

Préserver la richesse de sa biodiversité.
Mettre en avant l'exemplarité du territoire au regard des enjeux du développement durable et notamment du réchauffement climatique.

UNE ÉCONOMIE RESPECTUEUSE DE LA RESSOURCE

Développer des activités porteuses de valeur ajoutée pour les acteurs du territoire.
Aider les acteurs locaux à engager des projets innovants.
Favoriser le développement d'un tourisme écoresponsable.

UNE STRUCTURE JURIDIQUE UNIQUE

Aller vers la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour faire de l'Espace Mont-Blanc une véritable collectivité transfrontalière avec un budget propre et une capacité juridique pour mettre en œuvre les projets.

La concertation, PRINCIPE DE GOUVERNANCE

Pour le versant français, un comité restreint rassemblant les maires directement concernés par ce projet a piloté l'élaboration du plan d'actions. Un deuxième comité élargi à tous les partenaires permet de prendre en compte les avis et l'expertise du plus grand nombre. La méthode de travail pour les versants valaisan et valdôtain a également privilégié la gouvernance et l'efficacité, s'appuyant sur les études et plans de secteur déjà réalisés et l'implication des acteurs locaux intéressés.

Deux phases de concertation ont été menées en 2012 avec l'organisation de débats et des entretiens menés avec l'ensemble des partenaires (associations, socioprofessionnels, État, collectivités locales et territoriales). Toutes ces contributions ont permis d'enrichir le travail déjà mené dans le cadre du Schéma de développement durable.

Les collectivités restent les décideurs, gestionnaires responsables des territoires, en approuvant *in fine* le plan d'actions. Celui-ci sera finalisé sous la forme d'un accord de coopération au niveau institutionnel.

Le PIT EMB, proposé par la Région Autonome Vallée d'Aoste, le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc et le Canton du Valais réunit 27 partenaires et a été adopté en novembre 2009. Les 6 projets ont démarré en 2010 et se terminent en mars 2013 après avoir mobilisé 12 millions d'euros dont 6,8 millions d'euros issus du Fonds européen de développement régional (FEDER).





Les dynamiques territoriales

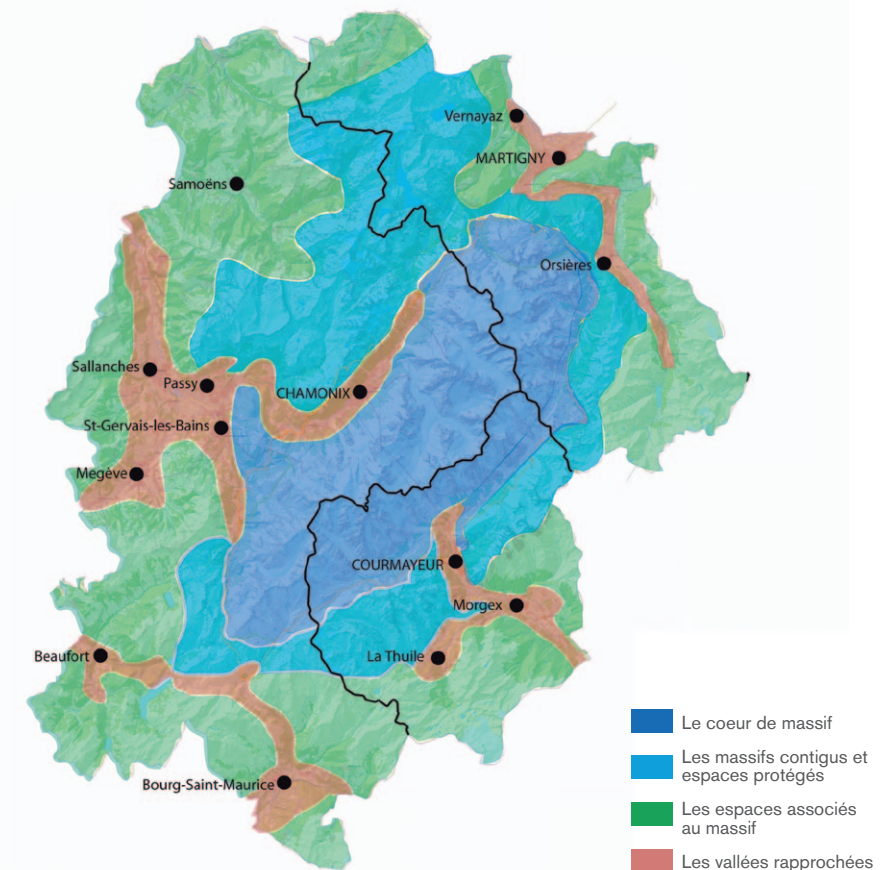
On retrouve dans chaque pays de l'Espace Mont-Blanc les dynamiques territoriales suivantes, confirmées par les phases de concertation et correspondant aux critères géologiques (vallées, montagne, glacier) et urbains (anthropisation, modalités d'occupation humaine du territoire...) :

- Le massif glaciaire ainsi que les espaces protégés remarquables contigus au massif glaciaire.
- Les vallées rapprochées urbanisées qui donnent un accès direct aux espaces naturels emblématiques.

- Les espaces associés et portes d'entrée, plaines, vallées et massifs plus éloignés des glaciers mais entretenant avec eux des relations fréquentes.

La stratégie d'avenir du Mont-Blanc se décline d'une part en actions communes aux trois espaces territoriaux et d'autres part en actions propres à chacun des espaces concernés. **Il a été convenu de regrouper les plans d'actions en deux grands volets, ceux concernant les espaces d'altitude et ceux concernant les espaces valléens et urbanisés.**

Les dynamiques territoriales de l'Espace Mont-Blanc





En altitude

Les espaces d'altitude regroupent principalement le massif glaciaire qui correspond à la chaîne de très haute montagne qui court du glacier du Trient à l'aiguille des glaciers.

On y associe les espaces naturels de grande valeur contigus au massif glaciaire :

- en France, les réserves naturelles des Aiguilles Rouges, des Contamines et de Passy,
- en Italie, les versants, respectivement, gauche du Val Veny et droite du Val Ferret constituant la zone Natura 2000,
- en Valais, le Val Ferret, la Combe de l'A, le massif entre Trient et Champex-Lac, la vallée du Trient jusqu'aux crêtes de la Tour Sallière et les Dents du Midi.

La stratégie de l'Espace Mont-Blanc est de tout mettre en œuvre pour conserver le caractère unique et exceptionnel de ce territoire d'altitude.

Une des problématiques majeures qu'il rencontre est le réchauffement climatique qui a des impacts considérables et déjà observables.

Toutes les pressions liées à l'activité touristique ou encore au transports internationaux de transit peuvent avoir également des conséquences en termes de pollution, de sauvegarde des paysages ou de préservation de la biodiversité.

LES ENJEUX ET ACTIONS IDENTIFIÉS
sont répartis dans trois grands chapitres :

L'environnement au cœur du Massif	p. 12
Valoriser pour préserver	p. 14
Réglementations et prévention	p. 16

L'ENVIRONNEMENT au cœur du Massif



UN EMBLÈME DU réchauffement climatique

Les conséquences du réchauffement climatique sont particulièrement visibles dans les Alpes : évolution des glaciers, érosion, végétation. L'Espace Mont-Blanc a ainsi vocation à devenir un territoire emblématique développant une pédagogie qui favorise la prise de conscience des évolutions climatiques. Cela passe par une meilleure connaissance scientifique des évolutions de la montagne mais aussi par des actions éducatives fortes et des produits touristiques centrés sur cette problématique.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Mettre en place et améliorer les outils scientifiques de connaissance du territoire comme l'Observatoire du Mont-Blanc et soutenir les programmes d'études environnementales.
- Développer une offre ambitieuse d'éducation à l'environnement et au réchauffement climatique en créant des outils communs.
- Accompagner les professionnels du tourisme dans la création de produits pédagogiques autour du réchauffement climatique.

FOCUS

L'Observatoire du Mont-Blanc

Réalisation transfrontalière phare de l'Espace Mont-Blanc, l'Observatoire du Mont-Blanc est un véritable outil d'aide à la décision pour l'avenir du territoire grâce aux différents indicateurs mis en place et à une méthodologie commune. Ces indicateurs, environnementaux comme le bilan de masse des glaciers ou la qualité de l'air, sociaux comme l'évolution démographique ou encore économiques, permettent d'observer les évolutions du territoire et la mise en place du schéma de développement durable.

L'eau, RESSOURCE PRÉCIEUSE

L'eau est un élément majeur de l'Espace Mont-Blanc qui compte parmi les premiers sites glaciaires d'Europe. L'eau reste une ressource précieuse mais fragile, qui peut se tarir, venir à manquer ou devenir impropre du fait des activités humaines. C'est une ressource qui doit faire l'objet d'une attention particulière et qui doit être protégée.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Protéger les zones humides et glaciaires en proposant une cartographie de ces zones sur l'ensemble du territoire.
- Coordonner les politiques d'utilisation et de protection de la ressource en eau sur toutes les zones d'intérêt écologique particulier.
- Sensibiliser les habitants et les acteurs à la fragilité de la ressource en la valorisant culturellement et socialement.
- Exploiter le potentiel hydroélectrique et optimiser les installations existantes.

FOCUS

Des outils en place

La Vallée d'Aoste a déjà mis en œuvre une cartographie des zones humides, de leur habitat ainsi que du réseau hydrologique et des glaciers. C'est un élément essentiel de connaissance et d'aide à la décision. En France, la DREAL met en place un outil de ce type dont l'usage doit se développer, et l'Office Fédéral de l'environnement dispose des inventaires du paysage, outils réglementaires de protection. Enfin, l'Observatoire de l'eau de Megève qui réunit scientifiques, gestionnaires de l'eau et élus, pourra être amené à jouer un rôle transfrontalier élargi pour l'aide à la politique de gestion de l'eau.



FAVORISER LA biodiversité

Favoriser la biodiversité est un enjeu fondamental pour l'écosystème du massif glaciaire. L'Espace Mont-Blanc souhaite faire converger progressivement les stratégies et objectifs concernant les zones protégées soumises aujourd'hui à différents statuts (Natura 2000, Réserve naturelle, site classé, réserve fédérale...), afin de renforcer la cohérence de l'ensemble pour une meilleure protection des espèces concernées.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Coordonner la gestion de chacune des zones protégées en coordonnant les organismes.
- Favoriser les études et cartographies biologiques et capitaliser sur leurs résultats.

FOCUS

L'Atlas du Mont-Blanc

L'Atlas du Mont-Blanc est un site internet interactif et pédagogique recensant l'ensemble des études scientifiques sur le Mont-Blanc, glaciologie, biologie, climatologie, pour les rendre accessibles au plus grand nombre et favoriser les collaborations scientifiques internationales. Cet outil, qui prend toute sa place dans le dispositif de l'Observatoire du Mont-Blanc, est également précieux pour l'aide à la décision, notamment en matière d'aménagement d'infrastructures.

AMÉLIORER L'environnement DES SITES

Les impacts environnementaux liés à la fréquentation touristique et à l'évolution des sites induite par le réchauffement climatique doivent être maîtrisés. Il s'agit de redessiner une carte des zones de fréquentation et de découverte en qualifiant ou requalifiant des sites selon des critères d'exemplarité en matière d'aménagement durable. Il faut également réguler les activités sur les sites congestionnés et retrouver un niveau de qualité correspondant à leur singularité.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Mettre en place une gestion concertée entre les trois pays pour améliorer l'environnement et l'accueil des sites majeurs accessibles en remontées mécaniques.
- Valoriser et améliorer l'environnement et l'accueil des grands cols comme le Petit et le Grand St Bernard, Roselend, Les Montets...
- Mutualiser et échanger les pratiques sur le retrait d'équipements ou le retraitement des sites en friche.

FOCUS

Innovation et financements pour les requalifications

Le démontage des pylônes de Plan Praz effectué selon la technique du grignotage est un exemple d'opération innovante. Par ailleurs, une réserve financière alimentée par les aménageurs (comme la Compagnie du Mont-Blanc par exemple) est à l'étude au niveau transfrontalier pour garantir le démontage ou la requalification des installations vieillissantes.



UN RÉSEAU DE refuges ET cabanes

Le réseau de refuges et de cabanes sur le massif représente autant d'impacts environnementaux potentiels que d'opportunités de sensibilisation des acteurs et du public à tous les enjeux environnementaux des sites ainsi qu'aux bonnes pratiques à mettre en œuvre.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Mettre en place des équipements d'assainissement, la réduction des déchets ou encore la protection des zones de captages.
- Impliquer les refuges dans les programmes de sensibilisation des publics ou avec des formations de gardiens.
- Créer des produits touristiques innovants et assurer la promotion des produits du terroir.

FOCUS

Éco-innovation en altitude

Le projet éco-innovation en altitude permettra de mettre en place une « charte environnementale des refuges » mais aussi un travail des acteurs de la montagne sur la problématique des accès aux refuges. Il s'agit d'imaginer ou d'adapter des solutions innovantes pour pérenniser ces accès qui sont de plus en plus souvent remis en cause par les changements climatiques, le recul des glaciers, le dégel du permafrost et les chutes de pierres.

ORGANISER LES activités de pleine nature

Les activités de pleine nature trouvent toute leur place dans l'environnement exceptionnel du massif et représentent aujourd'hui l'axe prioritaire de diversification économique pour les acteurs de l'Espace Mont-Blanc. Il convient de les développer et de les organiser pour réduire leurs impacts sur le milieu naturel.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Organiser les activités pour réduire les conflits d'usage et protéger les ressources en définissant des itinéraires, notamment de mobilité de loisirs, des règles, des chartes de bonnes pratiques.
- Élaborer un schéma transfrontalier des activités, créer des outils innovants pour la gestion des flux et favoriser l'échange d'expérience pour la gestion des risques.
- Développer des produits touristiques en élargissant la saison, en diversifiant les activités et en créant un réseau de professionnels.
- Requalifier les sites de proximité, valoriser les sites balcons et conforter les offres familiales et locales.

FOCUS

Randonner dans l'Espace Mont-Blanc

Le site web interactif www.carterandomontblanc.fr créé dans le cadre du PIT permet, grâce à un travail de cartographie *ad hoc*, de connaître l'ensemble des possibilités de randonnées dans l'Espace Mont-Blanc et de définir son propre parcours. Il met à disposition des fiches descriptives, des illustrations et permet d'évaluer les difficultés des parcours. Le site propose également de visualiser les disponibilités des refuges et de faire des réservations.



PRÉSERVER LES alpages ET LA forêt

Les alpages et la forêt d'altitude sont des espaces rares dans le massif glaciaire mais ils offrent une grande richesse en termes de paysage et de biodiversité. L'Espace Mont-Blanc souhaite les préserver très fortement pour permettre aux activités agro-pastorales et forestières de se poursuivre dans les meilleures conditions et garantir la qualité de ces paysages.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Favoriser une gestion concertée des alpages d'altitude en réhabilitant le patrimoine pastoral, en développant une gestion raisonnée et en créant de nouveaux équipements agro-touristiques.
- Mettre en œuvre une charte forestière à l'échelle transfrontalière sur les pratiques d'exploitation de la ressource en bois et identifier son potentiel énergétique.

FOCUS

La charte forestière

Les 14 communes du pays du Mont-Blanc se sont dotées d'une charte forestière ambitieuse pour promouvoir la meilleure gestion des espaces forestiers d'altitude dans tous ses aspects. Cette charte pourra servir de cadre de référence à l'élaboration d'un document programmatique à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Espace Mont-Blanc.



LA RÉGLEMENTATION environnementale

L'harmonisation des pratiques et des interprétations des législations locales est un point essentiel pour aboutir à une meilleure protection des ressources environnementales et pour ancrer des bons comportements communs quelles que soient les vallées ou les lignes de crête. Cette démarche donne une nouvelle cohérence à l'ensemble du Massif glaciaire et des zones protégées sur les trois pays.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Définir en commun les règles de certaines pratiques comme la cueillette des cristaux et des champignons, mais également les bivouacs ou la circulation motorisée dans les espaces naturels et minimiser leurs impacts.
- Favoriser l'échange d'expérience entre les services en charge de la protection et de la police de la nature, informer et former les professionnels de la montagne.
- Mener une réflexion sur les pratiques concernant les restitutions glaciaires (crash d'avion, alpinistes disparus...).

FOCUS

La brigade verte

Une brigade verte a été mise en place à Chamonix pour répondre aux besoins de surveillance de l'environnement et du cadre de vie. Elle a également une fonction pédagogique. Cette brigade intervient sur des problèmes de déchets sur la voie publique, sur des détériorations d'aménagements ou encore pour des problèmes de divagation d'animaux. Des brigades de ce type sont amenées à se développer dans les différents pays de l'Espace Mont-Blanc et à partager au mieux leurs expériences.

LIMITER L'IMPACT DES **SURVOLS AÉRIENS**

La multiplication des survols aériens du massif est source de pollution sonore, créant une gêne réelle pour les pratiquants de la montagne mais ayant aussi des impacts sur la faune. L'Espace Mont-Blanc cherche aujourd'hui à définir de bonnes pratiques en renforçant la concertation et la coordination entre les acteurs qui ont parfois des législations différentes pour minimiser au mieux l'impact de ces survols aériens.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Coordonner les réglementations de chaque pays.
- Mettre en place une charte de bonne conduite, sensibiliser les pilotes et les professionnels, harmoniser les pratiques.
- Définir des couloirs et des horaires, favoriser la coordination et la concertation entre les différents acteurs, entre les différents pays.

FOCUS *Des demandes d'autorisation de dépose concertées*

L'Espace Mont Blanc a ouvert la discussion aux professionnels et aux pratiquants pour mettre en place une charte de bonne conduite (horaires des vols, hauteur de survols, zone à éviter, etc.). Par ailleurs, les communes du sommet du Mont-Blanc sont très souvent sollicitées pour des autorisations de déposes hélicoptérées. Les maires concernés se sont mis d'accord pour ne pas autoriser de dépose au sommet et s'informent mutuellement pour prendre des positions communes.

PROTÉGER LES POPULATIONS DES **risques naturels**

La montagne est un territoire en mouvement où les risques naturels sont nombreux et parfois violents (avalanches, glaciers, chutes de pierres, inondations...). Ils peuvent également s'aggraver avec le réchauffement climatique. L'Espace Mont-Blanc doit s'attacher à renforcer les dispositifs existants, les solidarités entre les vallées et favoriser le soutien aux collectivités dans leurs travaux et la production d'outils pédagogiques et de sensibilisation.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Favoriser les programmes de sécurisation et organiser les solidarités en cas d'événement majeur.
- Renforcer les échanges d'expérience et engager des programmes communs de sensibilisation.
- Mutualiser les connaissances (le dégel, la réduction des glaciers, les crues...) et les partager avec les services météo, d'aménagement ou de la sécurité civile.

FOCUS

RiskNat

La collaboration des régions transfrontalières des Alpes occidentales est à la base de la volonté de créer un Pôle transfrontalier sur les risques naturels. Cela s'est traduit par la création de RiskNat, dans le programme Alcotra, réseau transfrontalier dont l'objectif principal est de créer et gérer une plateforme interrégionale d'échange d'expériences, de valorisation des informations et de réflexion stratégique. Pour cela, un site web, un portail de géolocalisation et une banque de données ont notamment été mis en place.





Dans les vallées

Les milieux concernés sont constitués :

- des vallées directement en lien avec le massif glaciaire : haute vallée de l'Arve, du Val Ferret suisse, du Val Veny, du Val Ferret en Italie, du Trient,
- des espaces qui ont un lien secondaire avec le cœur du massif : communes plus distantes ou moins interdépendantes des espaces glaciers ou protégés de haute montagne,
- des espaces urbanisés : villages et stations de deuxième couronne.

Les territoires valléens et urbains connaissent des problématiques parfois aiguës comme la qualité de l'air notamment, qu'il convient de traiter à travers l'organisation des transports comme à travers le développement de l'autonomie énergétique, ou la préservation de la biodiversité. Ce sont également des territoires de vie où les populations doivent pouvoir bénéficier de tous les atouts en termes de logements, de services, de développement économique et culturel pour mener leur projet de vie dans le respect de l'environnement.

LES ENJEUX ET ACTIONS IDENTIFIÉS
sont répartis dans deux grands chapitres :

- | | |
|----------------------------|-------|
| Une dynamique d'activités | p. 20 |
| Une qualité de vie durable | p. 22 |

Une dynamique D'ACTIVITÉS

SERVIR LA population

Territoire d'exception environnementale, l'Espace Mont-Blanc est également un territoire de vie pour des populations actives. Le logement est devenu un enjeu majeur ; il faut offrir des conditions d'installation pérennes aux habitants et maintenir les populations résidentes dans les villages. L'Espace Mont-Blanc souhaite mettre en œuvre une politique de concertation entre les trois pays sur cette problématique ainsi que sur le maintien et le développement des services de proximité.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Mettre en place une politique foncière de long terme et les outils réglementaires pour la création d'habitat permanent.
- Mettre en place une politique de transformation de résidences secondaires en résidences principales ou de leur mise en location et densifier les pôles existants.
- Maintenir les commerces de proximité, mutualiser les locaux et développer la télémédecine.

FOCUS

Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et plans directeurs

En France, les PLH et plans directeurs sont des outils réglementaires permettant de programmer et de définir le nombre et le type de logements pour répondre aux besoins. Ces outils sont mis en œuvre à l'échelle des communes du Pays du Mont-Blanc, soutenues par le contrat de développement Rhône-Alpes pour développer l'habitat permanent. Il existe aussi des initiatives communales et cantonales dans ce sens en Valais.



L'agriculture ET LA forêt À LEUR PLACE

La qualité des espaces naturels du massif du Mont-Blanc tient en grande partie à la valeur des activités agricoles, pastorales et forestières. Celles-ci sont cependant concurrencées par l'urbanisation et le développement touristique intensif. L'Espace Mont-Blanc veut donner une priorité à ces activités pour retrouver les équilibres de fonctionnement naturel des territoires.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Développer les circuits courts et locaux en consolidant les filières, en développant la labellisation de produits locaux, en créant des marchés de producteurs de proximité.
- Mettre en œuvre des actions foncières pour préserver les terres agricoles, créer de nouvelles exploitations, réinstaller des agriculteurs sur des productions innovantes et développer des activités agrotouristiques.

FOCUS

Goûts et Saveurs du Mont-Blanc

L'association Goûts et Saveurs du Mont-Blanc, créée en 2012, réunit des agriculteurs, des producteurs, des artisans et commerçants, des chefs cuisiniers, restaurateurs et hôteliers, des responsables associatifs, des citoyens et des élus de tout l'Espace Mont-Blanc. L'association est un outil de coopération à l'échelle transfrontalière pour structurer les filières, privilégier les circuits courts et tirer les productions agricoles vers une démarche de qualité. Elle promeut aussi l'éducation au goût.

FAVORISER LES nouvelles activités

Le renouvellement et la diversification des activités sont nécessaires à la dynamique du territoire. Elles doivent tendre vers l'excellence économique, sociale et environnementale quel que soit leur domaine. L'Espace Mont-Blanc est engagé dans la mise en place d'une politique de promotion et d'attractivité économique du territoire concertée entre les trois pays.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Développer les synergies en matière de formation, d'innovation et de regroupement d'entreprises à l'image des clusters comme la fondation The Ark dans le canton du Valais et le Mountain Lab de Chamonix ou encore Attiva en Vallée d'Aoste.
- Favoriser l'émergence de petites entreprises en lien avec le territoire et faciliter la recherche et la mise à disposition de locaux.

FOCUS

L'innovation au cœur du développement

L'innovation est portée par de nombreuses initiatives dont la Fondation The Ark. Elle réunit sur plusieurs sites technologiques valaisans un incubateur de start-up et des prestations de soutien à la recherche et à l'innovation. Elle est active dans l'énergie, les sciences de la vie ou encore l'informatique. Le Chamonix Mountain Lab est un laboratoire de tests unique en Europe qui offre aux entreprises de l'outdoor une plateforme de recherche et d'essais en conditions réelles implantée au cœur du massif.



FÉDÉRER AUTOUR DE LA culture

Une culture de l'espace alpin existe, elle est un ciment qui unit les populations à travers les frontières. Cette culture en mouvement constant et qu'il faut valoriser est source d'attractivité. Elle doit également aider le territoire à s'ouvrir, anticiper, protéger, gérer et innover.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Mettre en réseau les lieux culturels, étendre le Musée à ciel ouvert à l'ensemble du territoire, coordonner les initiatives culturelles et créer des animations transfrontalières.
- Valoriser les coutumes agropastorales communes en lien avec la valorisation des productions locales.
- Promouvoir le classement d'éléments du patrimoine comme c'est déjà le cas avec la candidature de l'alpinisme au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

FOCUS

Le triangle de l'amitié

Le triangle de l'amitié a été fondé en 1957 et représente une concrétisation forte de l'amitié et de la proximité culturelle qui existe entre les trois communes de Chamonix, Martigny et Aoste. Il permet des échanges de populations, la valorisation des traditions communes et il renforce un réel sentiment d'appartenance à une communauté de destin.

UNE QUALITÉ de vie durable

ORGANISER LES transports

Les transports sont au cœur de plusieurs problématiques : celle de la dégradation de la qualité de l'air mais également celle de la mobilité nécessaire pour les habitants et pour les activités touristiques et celle du transport international de transit, notamment à travers le tunnel du Mont-Blanc. Il est impératif pour l'Espace Mont-Blanc d'optimiser leur organisation et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Faire du transport collectif un produit touristique majeur en pérennisant les systèmes de navettes pour les sites sensibles, en développant les liaisons transfrontalières et l'offre ferroviaire, en adaptant l'offre de transports en commun.
- Réduire les gaz à effet de serre en incitant aux modes de déplacements doux (piétons, vélos, traction animale...) et en favorisant la réduction de l'usage de la voiture individuelle.

FOCUS

Via Mont-Blanc

La refonte totale de la centrale de mobilité Via Mont-Blanc est une première étape importante pour la création d'une base de données transfrontalière concernant l'optimisation de l'organisation des transports. Cette centrale de mobilité permettant à l'origine de calculer les itinéraires de mobilité durable entre les 14 communes du pays du Mont-Blanc est amenée à élargir ce service à l'ensemble de l'Espace Mont-Blanc.



DÉVELOPPER L'AUTONOMIE énergétique

Pour réduire l'empreinte écologique des vallées mais aussi assurer un meilleur approvisionnement des populations et des activités économiques, l'amélioration de l'autonomie énergétique est un objectif important que s'est fixé l'Espace Mont-Blanc. Cet objectif est d'autant plus accessible que de nombreuses énergies renouvelables peuvent être mieux captées et que des progrès importants ont été faits sur la performance énergétique des bâtiments.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables comme l'hydroélectricité, le solaire, le bois, la méthanisation.
- Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments, notamment les édifices publics, grâce à des diagnostics, de l'information, des certifications.
- Favoriser l'échange d'expériences autour du plan climat énergie territorial et des plans énergétiques communaux et intercommunaux.

FOCUS

Cadastre énergétique et information

Le Centre de recherches énergétique municipale (CREM) à Martigny mène de nombreuses actions innovantes. Il a notamment mis en place un cadastre énergétique qui lui permet d'identifier la meilleure source d'approvisionnement d'un territoire selon son potentiel énergétique (ensoleillement, vent, présence de bois...). En Vallée d'Aoste, un guichet Info énergie conseille les particuliers sur leur consommation, sur les travaux à réaliser ainsi que sur les aides financières.

PROMOUVOIR l'écoresponsabilité

Pour déployer une réelle politique de développement durable et d'écoresponsabilité, il est essentiel de pouvoir associer, former, conseiller et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux. Il faut également inciter, soutenir et accompagner les initiatives innovantes.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Favoriser la mise en place d'un réseau de conseil en développement durable en accompagnant les habitants, les socioprofessionnels et les élus sur la mise en œuvre d'innovations et d'investissements écoresponsables
- Mettre en œuvre des politiques incitatives pour stimuler la croissance verte, développer un tourisme écodurable et favoriser des plans écoresponsables dans les établissements publics.

FOCUS

Le Plan climat énergie territorial

La Communauté de Communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc a élaboré sur une base volontaire un plan climat énergie territorial. C'est une première pour une collectivité de montagne. Elle s'engage ainsi à atteindre et dépasser les objectifs européens d'ici 2020 de diminuer de 20 % la consommation d'énergie, de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et de monter à 20 % la part des énergies renouvelables, grâce à un ensemble de préconisations et d'objectifs chiffrés sur les thèmes du transport, de l'urbanisme, du tourisme ou encore des déchets.



Biodiversité ET URBANISATION

Au-delà des espaces protégés, la nature ordinaire, les milieux urbains et les espaces anthropisés (domaines skiables, chemins de randonnée, bords de route...) constituent également des réserves de biodiversité menacées. L'Espace Mont-Blanc souhaite préserver cette biodiversité à proximité des populations car elle constitue une partie importante de la qualité de vie locale.

L'Espace Mont-Blanc en actions

- Identifier et réhabiliter les corridors écologiques à l'échelle du territoire complet.
- Maintenir et réhabiliter les paysages emblématiques des stations ou des villages balcons sur le Mont-Blanc.
- Valoriser la biodiversité de proximité, sensibiliser les populations à ses enjeux et aux bonnes pratiques.

FOCUS

La trame verte et bleue

La trame verte et bleue de Haute-Savoie, en définissant les corridors écologiques et en coordonnant les politiques de protection du territoire, sera notamment prise en compte dans l'élaboration de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou de PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elaborée en concertation avec toutes les parties prenantes, associations, services de l'État, collectivités, elle permettra une gestion de plus en plus fine du territoire.

Retrouvez le plan d'actions
dans son intégralité sur
www.espace-mont-blanc.com

